

Formation RH26 : Gérer vos déclarations d'accidents du travail

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 2 septembre 2021

Présentation

La réglementation évolue en permanence sur les questions de santé et sécurité au travail. La gestion des événements accidentels participe à la performance de l'association. Cela passe particulièrement par la maîtrise de la gestion des Déclarations d'Accident du Travail (DAT). Cette formation vous permettra d'optimiser la phase déclarative à la suite d'un accident, d'adopter les bons réflexes au quotidien et de monter en compétences sur la rédaction de courriers de réserves motivées.

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les conditions de prise en charge d'un sinistre au titre de la législation professionnelle
- ✓ Gérer les formalités déclaratives incombant à l'employeur et en comprendre les enjeux
- ✓ Savoir reconnaître les éléments susceptibles d'alimenter un courrier de réserves
- ✓ Agir efficacement aux moments clés de la phase d'instruction du dossier

Public

- ✓ Personnel Ressources Humaines, Préventeur, Personnel en charge des déclarations
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Aucun prérequis

Programme

Prendre conscience des enjeux des risques professionnels

Identifier les différents types d'accidents

- Distinguer l'accident du travail de l'accident de mission, de trajet et de droit commun
- Se mettre en situation avec des cas pratiques

Gérer et maîtriser les formalités de déclaratio

- Connaître les obligations du salarié, de l'employeur et les sanctions associées à la déclaration tardive
- Se poser les questions essentielles lors de la rédaction d'une déclaration d'accident
- Traiter les cas particuliers

Emettre des réserves motivées

- Savoir identifier les cas d'ouverture à l'émission des courriers de réserves
- Utiliser les arguments et le recueil d'information permettant de motiver les réserves
- Approfondir avec des exemples de courriers de réserves

Participer activement à l'instruction du dossier

- Savoir renseigner les questionnaires de la CPAM
- Préparer la visite de l'agent enquêteur
- Consulter et étudier le dossier constitué par la CPAM
- Rédiger une lettre d'observation préalable à la décision de la CPAM

Les plus de la formation

- ✓ Adaptabilité aux réalités du terrain et aux participants, une approche personnalisée au contexte
- ✓ Une mise en pratique in situ permanente
- ✓ Cas illustrant différentes situations connectées à la thématique

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Manager la prévention des risques professionnels - RH25

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ 3 octobre 2024 à Paris

En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Adhérents

357 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

470 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02